

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

#### Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2015 relatif au versement d'un prêt du fonds de développement économique et social à SAS Société Nouvelle AIM Group

NOR : FCPT1512034A

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi de finances pour 1960 (n° 59-1454 du 26 décembre 1959), notamment son article 87 ;

Vu le décret n° 60-703 du 15 juillet 1960 portant organisation du compte spécial « Prêts du fonds de développement économique et social »,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Un prêt du fonds de développement économique et social de deux millions cinq cent mille euros (2 500 000 €) décaissable en un ou plusieurs versements sera mis à disposition de la SAS Société Nouvelle AIM Group, par l'entremise de Natixis, avant le 30 juillet 2015.

**Art. 2.** – Le directeur général du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1<sup>er</sup> juin 2015.

*Le ministre des finances  
et des comptes publics,*  
MICHEL SAPIN

*Le ministre de l'économie,  
de l'industrie et du numérique,*  
EMMANUEL MACRON